

# CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION 8-144**

*Séance du 12 décembre 2024*

**L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre 2024**  
**Le Conseil Municipal de la commune de SANT-GERVASY, régulièrement**  
**convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire**

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Modification du règlement d'utilisation du Foyer Socio-Culturel  
Henri Gravier**

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Marie MARTINEZ,  
François PLAZAS, Serge PAREDES, Sébastien GIORDANO Martine PLOYE,  
Bertrand CASTANER, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Marie-  
Louise PEREZ, Alain SOULIE, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Denise CLARION, Téo MONNIGADON

Membres absents : Felix FENELON

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres excusés : 1  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de la convocation : 6 décembre 2024

Secrétaire de séance : Aurore ZACCAGNINI

Rapporteur : Marie-Françoise MARTINEZ

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Madame Marie-Françoise MARTINEZ, élue déléguée aux associations informe le Conseil Municipal que des modifications du règlement intérieur régissant l'utilisation du Foyer Socio-Culturel « Henri Gravier » doivent être apportées aux fins d'en améliorer la gestion.

Ces modifications concernent essentiellement les modalités de règlement de la location ainsi que les heures de remise des clés, début et fin d'occupation.

Modifications articles 4,7,10,11,12,13.

Article 3 : Activités régulières et statutaires

Article 4 : Manifestations associatives

Article 7 : Utilisateurs

Article 10 : Remise des clés et début de l'occupation

Article 11 : Restitution de la salle

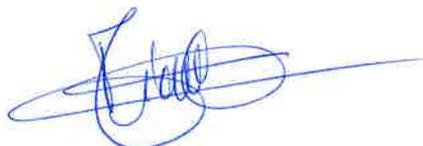
Article 12 : Dégradations

Article 13 : Paiement de la location

## LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- D'accepter les modifications précisées dans le règlement annexé à la présente délibération

Le secrétaire de séance



Aurore ZACCAGNINI

Le Maire



Joël VINCENT

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-213002579-20241212-8\_144-DE